

ARRETE 2024/44
Cérémonie du 8 mai 2024

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le défilé du 8 mai 2024 de la place de la Libération vers la place Notre Dame,

En raison de la Cérémonie du 8 mai 2024 qui se déroulera Place de la Libération & Place Notre Dame

Considérant que pour assurer la sécurité et le bon déroulement de la cérémonie, il est nécessaire de réglementer le stationnement ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit place Notre Dame et place de la Libération, dans l'emprise des monuments aux morts, le 8 mai 2024, de 8h00 à 12h00.

Article 2 : L'interdiction de stationner sera matérialisée par des barrières/panneaux installés par le service technique de la commune, une semaine avant la cérémonie.

Article 3 : Le présent arrêté sera exécuté sous la surveillance de la Gendarmerie de Saint Mars la Brière.

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 9 avril 2024
Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental,
Anthony TRIFAUT

